



Ministère de l'immigration,
de l'intégration,
de l'identité nationale
et du développement
solidaire

Infos migrations

Numéro 1 - octobre 2008

Étude

Les entrées annuelles des ressortissants des pays tiers sur le marché de l'emploi de 2004 à 2006

Depuis la mise en place de titres uniques autorisant à la fois de séjourner en France et d'y travailler (loi n°84-622 du 17 juillet 1984), il n'est plus possible de dénombrer de manière exhaustive le nombre d'étrangers qui accèdent chaque année au marché de l'emploi français de façon permanente. Si l'effectif des étrangers qui entrent en France afin d'exercer une activité professionnelle est connu, le nombre d'étrangers arrivés en France à un autre titre, comme par exemple le regroupement familial, qui recherchent un emploi (que cette recherche se concrétise ou non par l'exercice d'une activité professionnelle), est en revanche inconnu. On ignore donc l'effectif d'étrangers qui, chaque année, contribuent au renouvellement de la population active française, composée d'actifs occupés et de chômeurs à la recherche d'un emploi. Cette étude se propose d'estimer le flux annuel d'étrangers qui entre sur le marché du travail français dans le cadre de l'immigration à caractère permanent.

Entre 85 000 et 90 000 ressortissants des pays tiers (hors Espace économique européen), arrivés en France dans le cadre de l'immigration à caractère permanent, seraient chaque année entrés sur le marché de l'emploi au cours des années 2004-2006 (cf. Tableau 1). La part respective de chacun des trois types d'entrées sur le marché de l'emploi a connu peu de variations en trois ans. Les ressortissants des pays tiers qui arrivent en France précisément pour y occuper un emploi représentent 10 % environ des entrées d'actifs originaires de ces pays sur le marché du travail. Ce sont les étrangers qui entrent en France à un autre titre que l'exercice d'une activité professionnelle qui composent le flux le plus important : les « entrées indirectes » comptent pour plus des deux tiers des nouveaux actifs. Enfin, 20 % des entrées annuelles sur le marché de l'emploi sont des « entrées différées ».

La composition sociodémographique du flux de nouveaux actifs étrangers est caractérisée par une grande constance. Chaque année, les hommes sont plus nombreux que les femmes (respectivement 60 % et 40 %). Toutefois, selon le type d'entrées, la structure selon le sexe varie considérablement. Alors que l'on compte quasiment autant d'hommes que de femmes parmi les « entrées différées », celles-ci sont nettement minoritaires parmi les « entrées indirectes » (40 %) et plus encore parmi les « entrées directes » (30 %).

La moitié des nouveaux actifs originaires des pays tiers est âgée de moins de trente ans. Mais, là encore, d'un flux à l'autre, des différences importantes sont constatées (cf. Graphique 1). Tandis que la quasi-totalité des « entrées différées » est composée de personnes âgées de moins de trente ans, cette tranche d'âge représente la moitié des « entrées directes » et seulement 40 % des « entrées indirectes ». En moyenne, les femmes qui accèdent au marché de l'emploi sont plus jeunes que les hommes. Plus de la moitié d'entre elles a moins de trente ans (55 % en moyenne sur la période) tandis que plus de la moitié des nouveaux actifs masculins a plus de trente ans.

L'auteur :

Jean-François
Léger

Démographe,
Maître
de conférence à
l'Institut
de démographie
de l'université
de Paris I - IDUP.

Contact :
jfleger@univ-
paris1.fr

Tableau 1: Nombre d'entrées sur le marché de l'emploi des ressortissants des pays tiers par type de flux - 2004-2006

	2004	2005	2006
Entrées directes	6 900	8 900	10 400
Entrées indirectes	61 400	58 400	59 700
Entrées différées	17 300	17 300	17 300
Total	85 600	84 600	87 400

Sources : estimation réalisée à partir de statistiques produites par l'ANAEM, l'OFPRA et l'INSEE (enquête Emploi)

La stabilité du nombre d'entrées permanentes sur le marché de l'emploi de ressortissants étrangers depuis 2004 rompt avec les évolutions antérieures (cf. Graphique 2).

Entre 1990 et 2003, trois périodes peuvent être distinguées :

- entre 1990 et 1992, ce flux a légèrement augmenté, passant de 70 000 entrées en 1990 à près de 80 000 en 1992 ;
- puis, à partir de 1993, il n'a cessé de décroître pour atteindre sa valeur minimale en 1996, année au cours de laquelle seulement 46 000 ressortissants des pays tiers auraient accédé au marché du travail. Cette baisse est liée à la diminution de l'immigration à caractère permanent au cours de cette période ;
- à partir de 1997, on assiste à un retournement de tendance amorcée de manière spectaculaire par la prise en compte des bénéficiaires du réexamen de 1997 (18 000 en 1997 et 41 000 en 1998, cf. Tableau VIII.2). Mais au-delà de cette variation conjoncturelle, un mouvement plus durable se dessine déjà. Alors que le nombre d'« entrées différées » continue de baisser légèrement et que celui des « entrées directes » se stabilise aux alentours des 10 000 entrées, le nombre d'« entrées indirectes » ne cesse de croître à partir de 1996. Ce flux atteint 65 000 entrées en 2003 alors qu'on en comptait moins de 15 000 en 1997. Cette augmentation est liée à celle des migrations familiales qui constituent, depuis quelques années, le principal vivier de nouveaux actifs étrangers.

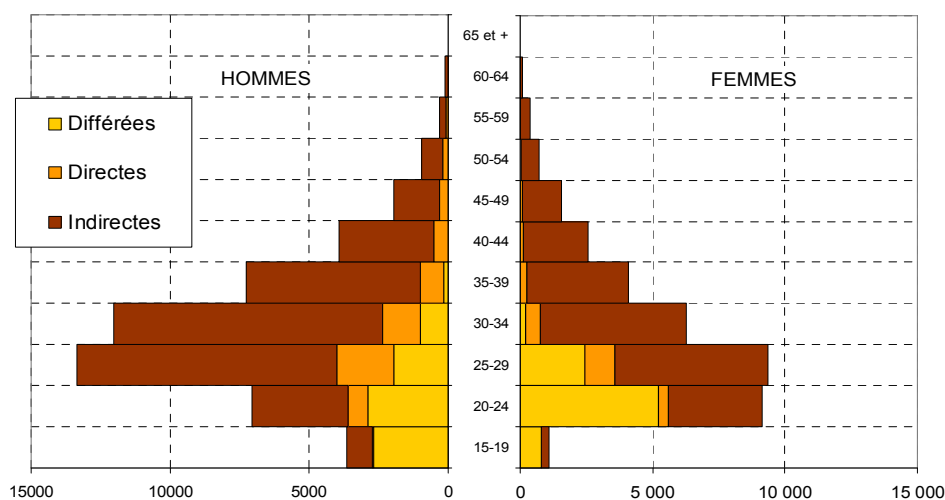
Les ressortissants des pays tiers représentent une fraction, certes la plus importante, des étrangers qui entrent sur le marché de l'emploi. Rappelons que depuis 1995, plus de 20 000 étrangers originaires des pays membres de l'Espace Économique Européen sont, chaque année, également entrés, pour une durée au moins égale à un an, sur le marché de l'emploi français. Si l'importance de ce flux, qu'il est dorénavant difficile d'estimer, se confirmait pour les années récentes, ce sont donc toujours plus de 100 000 étrangers qui, chaque année, accèderaient au marché du travail en France (cf. Graphique 3).

D'une manière plus générale, ces résultats montrent nettement, malgré leur caractère approximatif, que l'on ne peut restreindre l'immigration professionnelle aux seules « entrées directes », et ce d'autant plus que l'estimation proposée ne tient compte ni des migrations de travail à caractère temporaire (travailleurs saisonniers, bénéficiaires d'une autorisation provisoire

Les ressortissants des pays tiers représentent la fraction la plus importante des étrangers entrant sur le marché du travail

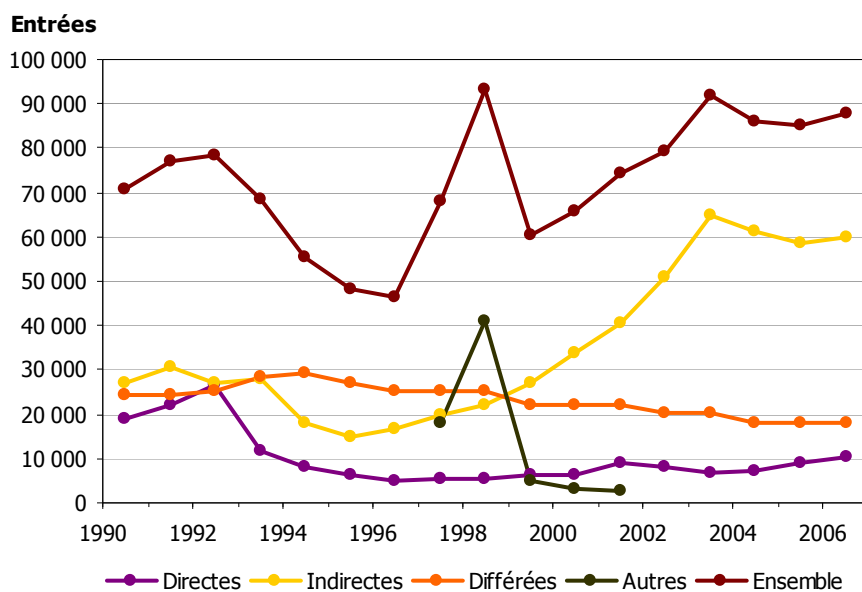
de travail parmi lesquels on compte les scientifiques), ni des artistes ou auteurs titulaires de la carte « profession artistique et culturelle », ni des étudiants qui ont dorénavant accès au marché du travail parallèlement à la poursuite de leurs études en France. Or, parmi eux, certains s'installent durablement sur le marché de l'emploi français.

Graphique 1 : Structure par âge et sexe des différents flux d'entrée sur le marché du travail des ressortissants des pays tiers pour la période 2004-2006.



Sources : estimation réalisée à partir de statistiques produites par l'ANAEM et l'INSEE (enquête Emploi).

Graphique 2 : Évolution des entrées de ressortissants des pays tiers sur le marché du travail selon le type de flux - Flux de 1990 à 2006



Sources : estimation réalisée à partir de statistiques produites par l'ANAEM et l'INSEE (enquête Emploi).

*Près de 90 000
ressortissants des pays
tiers, arrivés dans le
cadre de
l'immigration à
caractère permanent,
seraient entrés chaque
année sur le marché
du travail au cours
des années 2004-
2006*

Encadré méthodologique

La méthode d'estimation élaborée dans ce but repose sur une décomposition préalable des entrées sur le marché du travail en trois catégories exclusives les unes des autres (c'est-à-dire sans possibilité de double comptes).

On distingue ainsi :

✕ **les « entrées directes »** : il s'agit des étrangers qui entrent en France précisément pour exercer une activité professionnelle salariée ou non. Ces actifs ont donc tous un emploi au moment de leur arrivée sur le territoire français. Ce flux est connu avec une bonne précision grâce aux dénombrements effectués par l'ANAEM.

✕ **les « entrées indirectes »** : elles correspondent aux étrangers qui entrent sur le marché de l'emploi l'année même de leur arrivée en France à un autre titre que l'exercice d'une activité professionnelle. Les actifs potentiels sont les étrangers âgés de plus de 16 ans qui bénéficient de la procédure du regroupement familial, les conjoints et parents de Français, les réfugiés politiques et les membres des familles de réfugiés. Depuis 1999, les étrangers âgés de plus de 16 ans qui bénéficient d'une carte « vie privée et familiale » sont venus s'ajouter à cette catégorie d'actifs potentiels.

L'estimation du nombre d'actifs potentiels est obtenue à partir des données de l'ANAEM, du ministère de l'intérieur et de l'OFPPRA. La structure par sexe, âge et nationalité est approchée avec une bonne précision grâce aux informations collectées par l'ANAEM. Pour obtenir le nombre de ces étrangers qui accèdent au marché de l'emploi, on applique à ces effectifs, distingués selon l'âge et le sexe, les taux d'activité correspondants. Ces derniers sont obtenus à partir d'une exploitation de l'enquête annuelle sur l'emploi réalisée par l'INSEE. Le taux d'activité à un âge donné étant le rapport entre, d'une part, les actifs occupés et les chômeurs à la recherche d'un emploi de cet âge (actifs non occupés) et, d'autre part, l'ensemble des personnes âgées de ce même âge, les étrangers comptabilisés dans ce flux sont donc soit des actifs occupés, soit des chômeurs à la recherche d'un emploi.

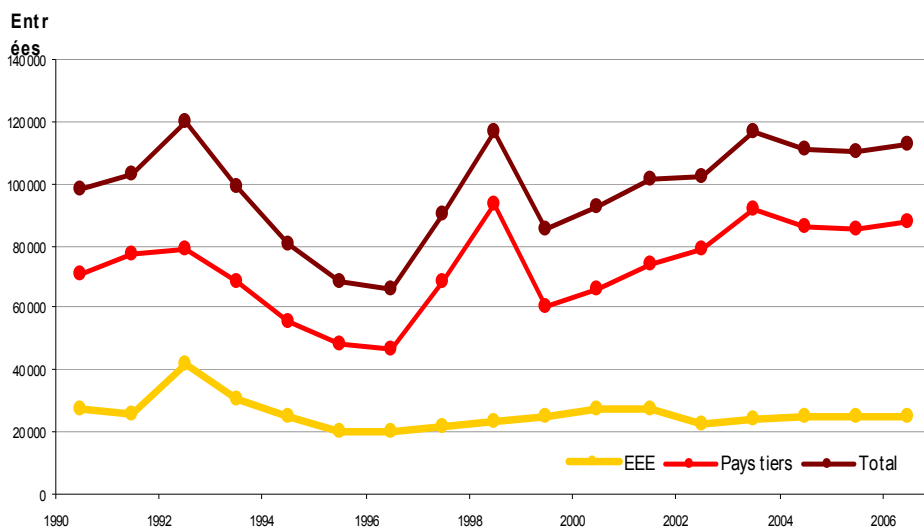
✕ **les « entrées différées »** : il s'agit des étrangers présents sur le territoire français le 1er janvier de l'année considérée (parmi eux se trouvent donc des étrangers qui sont entrés en France dans le cadre de l'immigration à caractère permanent avant cette date), qui n'ont encore jamais accédé au marché de l'emploi et qui deviennent précisément actifs au cours de cette même année. Leur estimation est produite en reconstituant une table d'entrée sur le marché du travail à partir d'une exploitation des statistiques d'activité par âge, sexe et groupe de nationalités issues de l'enquête annuelle sur l'emploi de l'INSEE. Comme pour les « entrées indirectes », les étrangers composant ce flux sont soit des actifs occupés, soit des chômeurs à la recherche d'un emploi.

A ces trois flux permanents peuvent, ponctuellement, s'ajouter d'« autres entrées » d'actifs (occupés ou non) étrangers sur le marché du travail. Ainsi, en 1997 et 1998, les bénéficiaires du réexamen de 1997 ont considérablement augmenté le flux annuel de nouveaux actifs étrangers, sans qu'il soit possible de les classer dans l'un ou l'autre des trois types d'entrées mentionnés ci-dessus. Leur nombre n'a cessé de diminuer pour devenir négligeable en 2002 (on comptait 66 régularisés cette année-là) et nul en 2003. La catégorie « autres entrées » n'est donc plus mobilisée depuis 2002.

Cette méthode permet d'approcher le nombre de ressortissants des pays tiers qui accèdent, chaque année, au marché de l'emploi dans le cadre de l'immigration à caractère permanent. Les résultats proposés restent toutefois approximatifs, en raison des hypothèses de calcul. Il convient donc de ne retenir de ces estimations que leur ordre de grandeur. Mais, la catégorisation constante des entrées d'étrangers sur le marché de l'emploi conjuguée à une certaine stabilité et qualité des sources à partir desquelles cette méthode d'estimation a été mise en œuvre depuis 1996, permet aujourd'hui de disposer, pour les ressortissants des pays tiers, d'une série statistique couvrant la période 1990-2006.

On distingue trois catégories d'entrées sur le marché du travail : les entrées directes, les entrées indirectes et les entrées différées

Graphique 3 : Entrées d'actifs étrangers sur le marché de l'emploi selon le groupe de nationalités - Flux de 1990 à 2006 - estimation graphique des entrées au cours des années 2004-2006



Sources : estimation réalisée à partir de statistiques produites par l'ANAEM et l'INSEE (enquête Emploi).

La moitié des nouveaux actifs originaires des pays tiers est âgée de moins de trente ans

Tableau 2 : Estimation des entrées d'actifs originaires des pays tiers sur le marché de l'emploi français de 1990 à 2006

	Entrées directes	Entrées indirectes	Entrées différées	Autres	Total
1990	19 100	26 800	24 500		70 400
1995	6 100	15 300	27 200		48 600
2000	6 400	29 800	22 200	3 000	61 400
2001	9 200	35 800	21 600	2 500	69 100
2002	8 000	50 900	20 300		79 200
2003	6 900	64 900	20 300		92 100
2004	6 900	61 400	17 300		85 600
2005	8 900	58 400	17 300		84 600
2006	10 400	59 700	17 300		87 400

Sources : estimation réalisée à partir de statistiques produites par l'ANAEM, l'OFPPA et l'INSEE (enquête Emploi).

Infos migrations n° 1 - octobre 2008 -

Les entrées annuelles des ressortissants des pays tiers sur le marché de l'emploi de 2004 à 2006

Ministère de l'immigration,
de l'intégration,
de l'identité nationale
et du
développement solidaire
101, rue de Grenelle
75323 Paris cedex 07

Tel : (33) 1. 70.38.24.62
Fax : (33) 1. 70.38.24.88

L'ensemble des numéros parus est disponible et téléchargeable sur le site Internet du ministère de l'immigration :
<http://www.immigration.gouv.fr/ressources/statistiques>

Directeur de publication : Jean-Patrick Bernard
Rédactrice en chef : Nicole Cadenel
Maquette : Evelyne Coirier